



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2019/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 06/11/2019 – Délibération A1- N°19-077
7-1 Décisions budgétaires

AN 2019
19-077

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille DIX NEUF, le 6 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Thierry MONTANGERAND, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Thierry MONTANGERAND, M. Philippe LEYMARIE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Sylvia PADIOU, Mme Fabienne PAULIN, M. Gilles LECOLE, Mme Claudine ARNOUD, Mme Denise AMBLARD, M. Claude VANNYMEERSCH, Mme Françoise HUENTZ, Mme Agnès CHEVALIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, M. André GODINEAU, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Sophie PRIMAS, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, Mme Nathalie SENN, Mme Laurence DENAND, M. Edward DANGELOT, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Bernard GRIGY, procuration à Mme Sophie PRIMAS,
M. Didier JAHIER, procuration à M. Gilles LECOLE
M. Joël DANIEL, procuration à M. Philippe LEYMARIE
M. Pascal ANDRE, procuration à M. Edward DANGELOT
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. André GODINEAU

Absents excusés :

M. Armand MACHADO, Mme Armène ISIDORE, M. Sébastien GUERIN,

Madame Claudine ARNOUD est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

16/10/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 24

Votants 30

DATE D'AFFICHAGE :

16/10/2019

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020 DU BUDGET ANNEXE
CINEMA PAUL GRIMAULT**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 107 concernant les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20191106-DEL19_077-D

Considérant que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales portant débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat,

Considérant que ces nouvelles dispositions imposent aux Maires des communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à l'organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport doit également comporter, pour les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

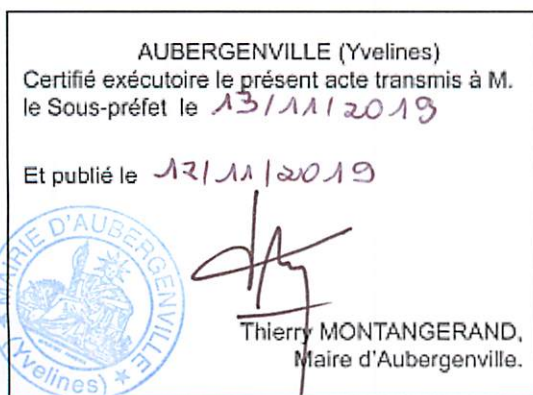
Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'un débat et que ce dernier doit être acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances – Urbanisme réunie le 17 octobre 2019,

Ayant entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir débattu,

- **ARTICLE 1 : RECONNAÎT AVOIR PRIS CONNAISSANCE** des grandes orientations du budget annexe Cinéma Paul Grimault pour 2020,
- **ARTICLE 2 : APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix Pour, 2 Abstentions : M. Zerkoun, M. Tazdait),** le rapport sur les orientations budgétaires 2020 du budget annexe Cinéma Paul Grimault dont une copie est annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Monsieur le Trésorier Principal,
 - Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.



*Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre*



*Thierry MONTANGERAND,
Maire d'Aubergenville.*

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2019

Application agréée E-legalite.com

Budget Annexes Cinéma Paul Grimault pour 2020

La compétence Cinéma Paul Grimault est devenu une compétence communale depuis le 1er janvier 2018. Ce budget sera donc géré pour en budget annexe de la celui de la ville d'Aubergenville. Il est précisé que celui ci est géré en HT.

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement seront constituées :

- Charges à caractère générales et charges de personnel pour environ 209 K€
- Amortissements pour environ 2 K€
- Virement de la section de fonctionnement pour environ 16K€

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement seront constituées :

- des entrées et recettes diverses pour environ 107K€
- Subvention du budget principal 120K€